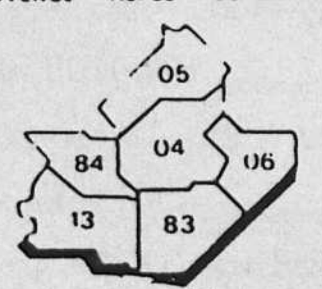
DLP 27-8-86108496

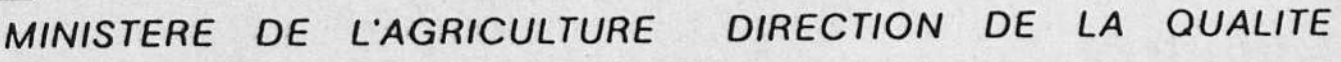
Avertissements agricoles ®



ISSN 0759 1600

PROVENCE ALPES COTE D AZUR





SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B P 95 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88 21 83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

13 Août 1986 - N°17 BIS
"SPECIAL CULTURES LEGUMIERES"

PLEIN CHAMP

MOUCHE DE LA CAROTTE

OIDIUM - Cette maladie est actuellement présente dans les cultures. Intervenir avec l'une des matières actives suivantes :

bupirimate, chinométhionate, dinocap, ditalimphos, fénarimol, imazalil, pyrazophos, soufre, triadiméfon, triforine.

Renouveler la protection tous les 12 jours.

ALTERNARIA - Cette maladie provoque la brûlure des extrémités des feuilles de carotte. Les risques sont particulièrement élevés en période humide (fortes rosées). Intervenir si nécessaire avec l'une des matières actives suivantes :

manèbe, mancozèbe, iprodione, chlorothalonil.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Vol nul.

MALADIE DES NERVURES NOIRES DU CHOU

La bactérie *Xanthomonas campestris* est responsable des jaunissements marginaux observés sur certaines cultures de choux. Ces symptômes sont associés à un noircissement des nervures qui est bien visible.

En présence de la maladie, éviter les irrigations par aspersion. Effectuer des traitements au cuivre.

NOCTUELLE (Mamestra brassicae) et PUCERON CENDRE (zones 84 et 13)sur CHOU-FLEUR

Les premières pontes ont été déposées. Intervenir à partir du 18 Août en effectuant un traitement avec un des produits mentionnés ci-dessous :

x - acéphate	750 g M.A./ha	ORTHENE
- chlorpyriphos méthyl	450 g M.A./ha	RELDAN
- cyperméthrine	30 g M.A./ha	Nombreuses spécialités
- deltaméthrine	7,5 g M.A./ha	DECIS
- endosulfan + parathion		DRIFENE AP, EKADRINE PE
x - méthomyl	350 g M.A./ha	LANNATE
- perméthrine	50 g M.A./ha	AMBUSH, PERTHRINE

x produit également aphicide.

Effectuer une pulvérisation soignée (fines gouttelettes) de manière à atteindre le dessus et le dessous des feuilles où se trouvent les jeunes chenilles. Le traitement sera renouvelé 15 jours après.

De nombreuses colonies de *pucerons* sont également visibles dans certaines parcelles. Dans ce cas utiliser une matière active également aphicide (x).

P.169

Imprimerie de la Station Provence Côte d'Azur Corse - Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er Janv. 31 Déc. 120F. PAYABLE A REGISSEUR DE RECETTES DE LA DRAF PACA - CCP N° 9402 55 F - SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - MONTFAVET 1986 - ©

TEIGNE DU POIREAU

RAPPEL - Maintenir la protection.

MILDIOU DU MELON

RAPPEL - Les risques sont importants.

ROUILLE DE L'ASPERGE

Maintenir la protection.

SOUS ABRI

NOCTUELLES DE LA TOMATE

2 espèces sont susceptibles de nuire à vos cultures :

LA NOCTUELLE FOREUSE DE LA TOMATE (Heliothis armigera) - Les chenilles forent des trous circulaires dans les fruits.

Actuellement, les risques sont importants dans les serres et tunnels situés au Sud d'Avignon et qui restent aérés pendant la phase nocturne (voir bulletin technique N°16).

LA NOCTUELLE BROUTEUSE DE LA TOMATE (Mamestra oleracea) - Les chenilles de ce papil--lon sont vertes. Elles dévorent le feuillage et broutent superficiellement les fruits de tomate. Les oeufs sont pondus en groupe.

Des dégâts sont visibles localement. Pour les serres menées en lutte intégrée, intervenir rapidement avec un insecticide à base de bioresméthrine.

NOCTUELLES DEFOLIATRICES SUR CONCOMBRE, HARICOT (Plusia chalcites)

Des dégâts sont possibles sur cultures de concombre ou haricot. Intervenir si nécessaire. Pour les exploitations menées en lutte intégrée, utiliser le Bacillus thuringiensis.

------0000------